

3.0 crédits	30.0 h	1q
-------------	--------	----

Enseignants:	Bruls Christine ;
Langue d'enseignement:	Allemand
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	Un syllabus (1 vol.), disponible sur i-campus et diffusé par le service-cours. Un recueil de textes en deux volumes, disponible au service-cours et sur i-campus. Des documents complémentaires, postés sur i-campus. Des présentations ppt postées sur i-campus.
Thèmes abordés :	Le cours sera donné en allemand avec la possibilité d'explications en français chaque fois qu'un étudiant le demande. Des textes légaux et réglementaires constitueront la principale documentation utilisée. Il sera également fait appel à des extraits de doctrine ainsi qu'à des dictionnaires et banques de données terminologiques.
Acquis d'apprentissage	Le cours vise (1) d'une manière générale, une connaissance passive permettant à l'étudiant de comprendre un texte ou exposé à caractère juridique dans la langue étrangère et l'initiation à la connaissance active. (2) d'une manière plus spécifique : (a) l'acquisition d'une terminologie juridique de base, relevant en principe de tous les domaines du droit; (b) l'apprentissage d'une méthode de traduction, qui consiste à évaluer dans quelle mesure les termes juridiques en langue étrangère peuvent être exprimés par des équivalents en français, de telle façon qu'un lecteur n'ayant pas connaissance de l'original puisse en suivre les arguments et les raisonnements, sans être induit en erreur; (c) une initiation au maniement professionnel d'ouvrages de référence spécialisés, notamment de dictionnaires juridiques. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Formule d'évaluation : -- Traductions réalisées en cours d'année : 10% de la note finale. -- Travail écrit remis lors de l'examen écrit : 50% de la note finale. -- Un examen écrit ayant lieu hors session (ou, pour la session de septembre, en session) : 40% de la note finale.
Contenu :	CONTENU 1. Partie théorique 2. Terminologie allemande de droit belge 3. Aperçu du droit allemand 4. Sources internationales METHODE Examen des problèmes de terminologie sur base de textes légaux et de glossaires spécialisés. Le cours sera donné en allemand avec la possibilité d'explications en français chaque fois qu'un étudiant le demande. Des textes légaux et réglementaires constitueront la principale documentation utilisée. Il sera également fait appel à des extraits de doctrine ainsi qu'à des dictionnaires et banques de données terminologiques.
Autres infos :	L'étudiant peut se constituer sa propre farde législative. Il peut emporter un code belge en langue allemande (édité par le Barreau d'Eupen).

<p>Cycle et année d'étude: :</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Bachelier en langues et littératures modernes et anciennes > Bachelier en information et communication > Bachelier en philosophie > Bachelier en sciences pharmaceutiques > Bachelier en langues et littératures anciennes, orientation classiques > Bachelier en langues et littératures modernes, orientation germaniques > Bachelier en sciences informatiques > Bachelier en sciences économiques et de gestion > Bachelier en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale > Bachelier en sciences humaines et sociales > Bachelier en langues et littératures modernes, orientation générale > Bachelier en sociologie et anthropologie > Bachelier en sciences politiques, orientation générale > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale > Bachelier en langues et littératures anciennes, orientation orientales > Bachelier en sciences mathématiques > Bachelier en histoire > Bachelier en sciences biomédicales > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil > Bachelier en sciences religieuses > Bachelier en droit
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>BUDR</p>